

Seuils d'Accès à la Garantie Bpifrance
PRETS A TAUX FIXE
&
PRETS INDEXES SUR LE LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Taux valables du 1er au 30 juin 2022

Durée	Prêts amortissables	Prêts in Fine
2 ans	1,06	0,97
3 ans	1,30	1,34
4 ans	1,47	1,52
5 ans	1,60	1,67
6 ans	1,72	1,79
7 ans	1,80	1,85
8 ans	1,88	1,97
9 ans	1,96	2,10
10 ans	2,05	2,26
11 ans	2,13	2,31
12 ans	2,20	2,36
13 ans	2,26	2,41
14 ans	2,31	2,45
15 ans	2,36	2,50
16 ans	2,40	2,53
17 ans	2,44	2,55
18 ans	2,48	2,58
19 ans	2,51	2,60
20 ans	2,54	2,63

Le calcul des seuils d'accès à la garantie reprend de façon strictement identique les formules utilisées antérieurement par la Banque de France pour le calcul du seuil « Trichet ».

Ces seuils sont basés sur l'évolution du coût des OAT du mois précédant, majoré de 75 points de base pour les prêts in fine, et de 95 points de base pour les prêts amortissables.

Durée : dans le cas de prêts réalisés sur des durées intermédiaires non indiquées ci-dessus, retenir la durée la plus proche.

Exemple : un prêt de 7 ans et 5 mois est à comparer avec un taux à 7 ans, un prêt de 7 ans et 6 mois est à comparer avec un taux à 8 ans.

NB. : Pour les prêts à taux variable sur index de marché, le seuil d'accès est déterminé par l'index, (Euribor, T4M) majoré de **95** points de base.